

<b>Numéro de dossier : 1227482005</b>	
<b>Unité administrative responsable</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Co mité exé cutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert Itée. dans le cadre du contrat de déneigement du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appel d'offres public 19-17680), afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.

Attendu le non-respect de l'objet principal du contrat qui était de faire en sorte que les cendres provenant de la station d'épuration soient transportées de façon sécuritaire et continue dans la cellule no.3 (article 3.2.7 du devis) par Neigexpert Itée.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans la résolution CG 15 0645, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert Itée. réalisée par la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de services de déneigement du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (CE19 1138), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif pour les motifs énoncés.

-- Signé par Claude CARETTE/MONTREAL le 2022-04-21 17:58:29, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et  
attractivité

**Numéro de dossier : 1227482005**

Identification		Numéro de dossier : 1227482005
Unité administrative responsable	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau	
Compétence d'agglomération	Alimentation en eau et assainissement des eaux	
Projet	-	
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert ltée. dans le cadre du contrat de déneigement du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appel d'offres public 19-17680), afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.	

## Contenu

### Contexte

Le 31 juillet 2019, le comité exécutif a accordé à Neigexpert ltée un contrat de déneigement pour le lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), lot 2, au prix de 430 983,87\$ taxes incluses pour la période du 1er novembre 2019 au 15 avril 2022, le tout conformément à l'appel d'offres 19-17680.

Pour faire suite aux différents manquements de la compagnie au cours des deux premières années du contrat, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a demandé en décembre 2021 au Service des affaires juridiques de procéder à la résiliation du contrat. Le 5 janvier 2022, le comité exécutif autorisait la résiliation du contrat (CE22 0010).

Par la suite, tel qu'exigé à l'article 11.06 du contrat et à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, une évaluation de rendement du fournisseur a été produite selon les critères définis dans la grille d'évaluation de l'adjudicataire de l'annexe 11.06 du contrat, lequel a été jugé insatisfaisant.

En effet, cet article mentionne qu'un rendement satisfaisant équivaut à une évaluation égale ou supérieure à 70 %. La note finale obtenue par la compagnie Neigexpert ltée pour les services de déneigement fournis au L.E.T. est de 55,7 %.

L'appel d'offres indiquait que le fournisseur serait évalué sur un ensemble de critères prédéfinis et que la note de passage de 70% était requise pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Il était également mentionné qu'un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat pouvait entraîner son inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans.

Conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, le rapport d'évaluation a été transmis à l'adjudicataire par courriel avec accusé de réception le 18 février 2022, en précisant qu'il disposait d'une période de 30 jours, soit du 18 février au 20 mars 2022 pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. A l'expiration de ce délai, Neigexpert ltée. n'a transmis aucun commentaire. La DEEU maintient donc sa note de 55,7 % relative attribuée au rendement insatisfaisant de l'entreprise.

Conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévue au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (LCV). Le fournisseur à rendement insatisfaisant se verra donc inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) suite à la décision du comité exécutif.

Si l'évaluation est approuvée, la compagnie sera inscrite sur la LFRI pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif, donnant ainsi à la Ville la discrétion de décider si elle lui octroie ou non un nouveau contrat.

Échéancier et étapes du processus d'évaluation de l'adjudicataire :

Action	Date	Date limite
Octroi du contrat	31 juillet 2019	
Fin du contrat	5 janvier 2022	
Elaboration du rapport préliminaire	18 février 2022	
Communication du rapport d'évaluation au fournisseur (60 jours suivant la fin du contrat)	18 février 2022	6 mars 2022
Réponse de l'adjudicataire (30 jours suivant la réception du rapport d'évaluation)	<b>Aucune réponse reçue</b>	20 mars 2022
Rapport d'évaluation finale	29 mars 2022	
Décision du comité exécutif (60 jours après la réception des commentaires du fournisseur)		Au plus tard le 19 mai 2022

**Décision(s) antérieure(s)**

CE 22 0010 - 5 janvier 2022 - Autoriser la résiliation du contrat pour le service de déneigement du lieu d'enfouissement technique situé au 11 175 boul. Métropolitain ouest du 1er avril 2019 au 15 avril 2022 (Appel d'offres public 19-17680, Lot 2) et autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Services des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet à l'entente concernant la résiliation.

CE19 1138 - 31 juillet 2019 - Accorder deux contrats de déneigement de trente-six mois à Les entreprises Daniel Robert inc. au montant de 366 137,89 \$ taxes incluses pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 1) et à Neigexpert ltée. au montant de 430 983,87 \$ taxes incluses pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) - Appel d'offres public 19-17680 ( 5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 384 444,78 \$ taxes incluses pour le lot 1 et une dépense totale de 452 533,06 \$ taxes incluses pour le lot 2.

**Description**

L'appel d'offres incluait la grille d'évaluation contenant les thèmes généraux suivants devant faire l'objet d'une évaluation :

Thèmes et critères	Pondération
Aspect de la conformité technique	35%
Respect des délais et des échéanciers	35%
Fourniture et utilisation des ressources	10%

Organisation et gestion	10%
Communication et documentation	10%

Tel que détaillé dans les clauses du contrat, les obligations du fournisseur étaient clairement définies. L'adjudicataire était informé qu'un suivi rigoureux serait effectué en cours de contrat et qu'il serait évalué sur les critères ci-dessus.

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'adjudicataire devait entre autre:

- garder les routes principales déblayées à leur pleine largeur;
- fournir et épandre des abrasifs et fondants lorsqu'il y a formation de glace sur les routes, à la suite d'une précipitation de pluie, verglas ou suite à la demande d'un responsable, afin d'assurer une circulation sécuritaire des piétons et des véhicules;
- terminer le déblaiement de la neige, au plus tard vingt-quatre (24) heures après la chute de neige;
- maintenir la route d'accès à la cellule no. 3 carrossable et sécuritaire entre 6:30 hres et 19h.30 tous les jours, y compris le samedi, le dimanche et les jours fériés. Au besoin, procéder à l'épandage de pierre concassée sur toute sa longueur;
- prévoir une visite quotidienne pour vérifier l'état des routes d'accès sur tout le site d'enfouissement, et ce nonobstant qu'il y ait eu accumulation de neige ou non. Une surface glacée se forme fréquemment et l'adjudicataire doit se présenter sur place pour déglacer et procéder à l'épandage de pierre.

L'objet principal de ce contrat était de faire en sorte que les cendres provenant de la Station soient transportées de façon sécuritaire et continue dans la cellule no.3 avec des véhicules lourds de type camions remorques (article 3.2.7 du devis technique)..

A plusieurs reprises, la compagnie Neigexpert Ltée. a refusé de déneiger la cellule no.3 mentionnant une erreur au devis et exigeant une compensation supplémentaire pour déneiger cette cellule. Elle refusait de livrer de la pierre concassée au prix de sa soumission. La DEEU a dû faire appel à la caution pour que Neigexpert respecte cette obligation. De plus à plusieurs occasions, elle n'a pas effectué les visites quotidiennes requises pour vérifier l'état des routes. Toutes ces négligences ont eu pour effet de mettre en danger les opérations du L.E.T. et la sécurité des camionneurs.

Il faut préciser que le L.E.T. est localisé à l'intérieur d'une ancienne carrière d'une profondeur de plus de cent (100) mètres. Il comprend un réseau de chemins d'accès en pentes parfois abruptes. L'accès sécuritaire des véhicules et du personnel au L.E.T. est primordial. Il doit demeurer opérationnel peu importe les conditions météorologiques.

Le présent dossier décisionnel vise l'approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert Ltée., dans le cadre du contrat de déneigement du L.E.T. de la Station (BC: 1365468), de l'appel d'offres public 19-17680, le cas échéant, conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG15-075).

#### Justification

Le résultat de l'évaluation de rendement pour ce contrat démontre un rendement insatisfaisant et reflète bien les déficiences exprimées à l'entrepreneur dans le cadre de ce contrat.

Considérant que l'objet principal du contrat était de faire en sorte que les cendres provenant de la Station soient transportées de façon sécuritaire et continue dans la cellule no.3 (article 3.2.7 du devis) et que Neigexpert Ltée n'a pas été en mesure de rencontrer cette obligation malgré les rencontres de suivi, les communications et les avis de non-conformité qui lui ont été transmis, il est recommandé d'inscrire Neigexpert Ltée. sur la LFRI et ce, pour une période de deux (2) ans.

En pièces jointes au dossier, se trouvent le rapport d'évaluation ainsi que les copies des avis de non-conformités qui ont été transmis à Neigexpert Ltée. pour lui rappeler ses obligations.

**Aspect(s) financier(s)**

S/O

**Montréal 2030**

S/O

**Impact(s) majeur(s)**

L'approbation du rapport de rendement insatisfaisant et l'inscription du fournisseur sur la liste de Fournisseurs à rendement insatisfaisant, donnent à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou non un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

L'inscription d'un fournisseur sur cette liste n'empêchera cependant pas ce dernier à soumissionner sur tout appel d'offres d'intérêt pour lui durant la période où son nom figure sur ladite liste.

**Impact(s) lié(s) à la COVID-19**

S/O

**Opération(s) de communication**

S/O

**Calendrier et étape(s) subséquente(s)**

Décision du comité exécutif: 4 mai 2022

**Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**Validation****Intervenant et Sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement, Direction acquisition (Martha Paola MURCIA VELASQUEZ)

**Autre intervenant et Sens de l'intervention****Parties prenantes****Services**

Lecture :

**Responsable du dossier**

Naceur AYARA  
Conseiller en analyse et contrôle de  
gestion  
Tél. : 514 863 1252  
Télécop. :

**Endossé par:**

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation  
Tél. : 514 280-4364  
Télécop. : 514 280-4387  
Date d'endossement : 2022-04-06 14:51:04

**Approbation du Directeur de direction**

Stéphane BELLEMARE  
Directeur - traitement des eaux usées

**Approbation du Directeur de service**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

(service de l'eau)

Tél. :

Approuvé le : 2022-04-08 10:14

Tél. : 514 280-4260

Approuvé le : 2022-04-20 15:38

Numéro de dossier : 1227482005

Numéro de dossier : 1227482005

**Unité administrative responsable**

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet**

Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert ltée. dans le cadre du contrat de déneigement du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appel d'offres public 19-17680), afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.



RAPPORT\_EVALUATION\_FINAL Neigexpert AO 19-17680-2022-03-28-AV-NM.pdf



LETTRE ET RAPPORT\_EVALUATION NEIGEXPERT.pdf Avis de non conformité 2020-05-14.pdf



Avis de non conformité 4 nov 2020.pdf Avis de non conformité 23 nov 2020 (2).pdf



Avis de non conformité 26 nov 2020.pdf Avis de non conformité 5 janvier 2021.pdf



Avis de non conformité 4 février 2021.pdf

**Responsable du dossier**

Naceur AYARA

Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél. : 514 863 1252

Numéro de dossier : 1227482005



## Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Biens et services généraux		
Unité requérante	Service de l'eau		
Nom fournisseur	Neigexpert ltée.		
N° appel d'offre	19-17680	N° Simon (BC)	1365468
Titre du dossier	Services de déneigement pour le lieu d'enfouissement technique		Date de fin contrat
			2022-04-15

SVP envoyez une copie du rapport à : [approvisionnement-gouvernance@montreal.ca](mailto:approvisionnement-gouvernance@montreal.ca)

### Liste des critères par thème

Aspect de la conformité technique	Pointage à saisir	Pondération des critères	Pointage final à saisir
<b>Aspect de la conformité technique</b>			
<b>35%</b>			
La conformité aux spécifications et règles de l'art	5	10	5
La conformité réglementaire	1	10	1
La conformité aux articles de référence	3	10	3
<b>Total du thème</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>9</b>
<b>Points pour ce thème</b>	<b>10,5</b>		<b>10,5</b>
<b>35%</b>			
Le respect des échéances de production et de livraison	5	10	5
Le respect des échéances pour les documents requis	8	10	8
<b>Total du thème</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>13</b>
<b>Points pour ce thème</b>	<b>22,8</b>		<b>22,8</b>
<b>10%</b>			
La compétence et la disponibilité du responsable du projet	8	10	8
La compétence des opérateurs de production	8	10	8
La capacité et l'efficacité de l'équipement de production	10	10	10
<b>Total du thème</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>26</b>
<b>Points pour ce thème</b>	<b>8,7</b>		<b>8,7</b>
<b>10%</b>			
La supervision adéquate des opérations	5	10	5
Les pratiques d'assurance de la qualité	2	10	2
La rapidité des actions correctives (au besoin)	7	10	7
La rapidité du service après-vente	8	10	8
L'encadrement des sous-traitants	10	10	10
<b>Total du thème</b>	<b>32</b>	<b>50</b>	<b>32</b>
<b>Points pour ce thème</b>	<b>6,4</b>		<b>6,4</b>
<b>10%</b>			
La disponibilité des interlocuteurs	9	10	9
La qualité des communications	3	10	3
La qualité des dessins d'atelier	10	10	10
<b>Total du thème</b>	<b>22</b>	<b>30</b>	<b>22</b>
<b>Points pour ce thème</b>	<b>7,3</b>		<b>7,3</b>
<b>Pointage total pour la pondération des thèmes (%)</b>	<b>55,7</b>		<b>55,7</b>
			<b>Rendement insatisfaisant</b>

### Justification du pointage attribué (obligatoire)

#### -Aspect de la conformité technique-

\*1-La conformité aux spécifications et règles de l'art.

\*Non respect de garder les routes principales/secondaire déneigées et ou déneiger à leur pleine largeur.

\*Non respect du déblaiement de la cellule en opération.

\*2-La conformité réglementaire:

\*Non respect répétitif de l'article 3.2.6 concernant la visite quotidienne requise pour évaluer l'état de la surface des routes ayant comme résultat un manque de mesure corrective sur des surfaces de route glacée par l'épandage de pierre abrasive.

\*Emission de six (6) rapports de non conformité.

\*Un rapport d'accident de travail lié à une non conformité. (Visite quotidienne pour évaluer l'état de la surface des routes et épandage de pierre abrasive sur chemin en pente glacé).

\*3-La conformité aux articles de référence:

\*Non respect de l'article 3.2.11 pour l'article 2c du bordereau de prix - fourniture de pierre concassée.

\*Non respect de l'article 5 du devis "Assurance et contrôle de qualité" (Visite quotidienne pour évaluer l'état de la surface des routes)

#### -Respect des délais et des échéanciers-

- Le respect des échéances de production et de livraison:

\*Non respect de la demande de fourniture de pierre concassée.

#### -Organisation et gestion-

- La supervision adéquate des opérations:

\*Non respect de l'article 3.2.6 concernant la visite quotidienne requise pour évaluer l'état de la surface des routes.

\*Non respect de l'article 5 du devis - Assurance et contrôle de la qualité.

#### -Communication et documentation-

-La qualité des communications:

\*Manque d'ouverture et d'écoute - non conciliant.

### Évaluation réalisée par

Nom	André Vezeau	Date	2022-02-11	Signature	
Titre d'emploi	Agent technique				

### Évaluation approuvée par (obligatoire)

Nom	Nathalie Maher	Date	2022-02-16	Signature	
Titre d'emploi	Chef de division				



## Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Biens et services généraux		
Unité requérante	Service de l'eau		
Nom fournisseur	Neigexpert ltée.		
N° appel d'offre	19-17680	N° Simon (BC)	1365468
Titre du dossier	Services de déneigement pour le lieu d'enfouissement technique		Date de fin contrat 2022-04-15

SVP, envoyez une copie du rapport final approuvé par les instances à : [approvisionnement-gouvernance@montreal.ca](mailto:approvisionnement-gouvernance@montreal.ca)

Complétez cette section seulement si l'évaluation de rendement est insatisfaisante.

Rapport d'évaluation envoyé au fournisseur

Oui  Non  Date d'envoi  
2022-02-18

Date de réception de l'évaluation par le fournisseur (AAAA-MM-JJ)

2022-02-18

Date limite de réception des commentaires du fournisseur

2022-03-20

Commentaires reçus de la part du fournisseur

Oui  Non  Date de réception

Décision finale

Maintenir le rapport de rendement insatisfaisant

Reviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

### Justification du pointage final (obligatoire)

Aucun commentaire reçu de la part du fournisseur sur le rapport d'évaluation.

### Évaluation finale réalisée par

André Vezeau

Date 2022-03-28

Signature

### Évaluation finale approuvée par (obligatoire)

Nathalie Maher

Date 2022-03-28

Signature

### Définition\*

Rapport d'évaluation : rapport émis suite à l'évaluation du rendement d'un fournisseur ou d'un entrepreneur à la fin d'un contrat de biens et services, de services professionnels ou de travaux avec la Ville. Ce rapport est normalisé par l'utilisation de grilles d'évaluation.

Grilles d'évaluation : liste de critères regroupés par thèmes à partir desquels le rendement du fournisseur ou de l'entrepreneur est évalué. Les grilles sont définies pour les différents secteurs, soit les biens et services, les services professionnels et les travaux. La pondération des thèmes varie en fonction de leur importance dans l'activité sous-tendue par le contrat.

À ne pas confondre avec Grille de sélection.

Thème d'évaluation : sujet autour duquel gravitent des actions, des décisions, des activités de même nature et de même sensibilité et utilisé pour évaluer le rendement et la performance du fournisseur.

Critère d'évaluation : élément servant de base de jugement pour quantifier la qualité d'un produit ou d'un service offert par un fournisseur ou un entrepreneur. L'évaluation de l'ensemble des critères permet de juger du rendement dans le cadre de la fourniture d'un produit, d'une prestation de service ou de la réalisation de travaux de construction.

\*Selon le Guide de référence de l'évaluation des fournisseurs dans la gestion de contrat disponibles sur [travaux.mtl.ca](http://travaux.mtl.ca)

Les 5 thèmes obligatoires à évaluer pour les contrats des biens et services généraux sont :

- Aspect de la conformité technique;
- Respect des délais et des échéanciers;
- Fourniture et utilisation des ressources;
- Organisation et gestion;
- Communication et documentation.

Les critères d'évaluation :

- Les aspects que chaque évaluateur juge importants à évaluer pour chaque thème;
- Les critères indiqués dans les modèles proposés du rapport d'évaluation sont modifiables, et peuvent et doivent être adaptés en fonction de la grille d'évaluation établie dans le document d'appel d'offres;
- Le tableau "Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère" illustre à titre d'exemple, la répartition des notes selon l'appréciation;
- L'évaluateur peut choisir la pondération des critères qui lui convient selon l'importance de chacun, ci-dessous des exemples.

Appréciation	Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère													
	5		10		15		20		25		50		100	
Excellent=90% à 100%	4.5 à 5		9 à 10		13.5 à 15		18 à 20		22.5 à 25		45 à 50		90 à 100	
Plus que satisfaisante=71% à 89%	3.55 à 4.45		7.1 à 8.9		10.65 à 13.35		14.2 à 17.8		17.75 à 22.25		35.5 à 44.5		71 à 89	
Satisfaisante =70%	3.5		7		10.5		14		17.5		35		70	
Insatisfaisante =40% à 69%	2 à 3.45		4 à 6.9		6 à 10.35		8 à 13.8		10 à 17.25		20 à 34.5		40 à 69	
Médiocre < 40%	-de 2		-de 4		-de 6		-de 8		-de 10		-de 20		-de 40	
Nulle = 0%	0		0		0		0		0		0		0	



**Service de l'eau**

Direction de l'épuration des eaux usées  
Division administration et soutien à l'exploitation  
12001. boulevard Maurice-Duplessis  
Montréal (Québec) H1C 1V3

Le 17 février 2022

Madame Isabelle Nicole  
Présidente  
Neigexpert ltée.  
10 765 rue Pascal Gagnon  
Montréal, (Québec) H1B 5K1  
info@neigexpert.com

**Objet : Rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant  
Service de déneigement pour le lieu d'enfouissement technique**

---

Madame,

La présente fait suite à la fin du contrat en objet. Conformément à l'article 11.06 du cahier des charges de l'appel d'offres public 19-17680, nous vous transmettons une copie du rapport d'évaluation du rendement de votre compagnie dans le cadre des travaux exécutés pour ledit contrat.

Selon les critères élaborés dans la Grille d'évaluation de l'Adjudication à l'Annexe 11.06 de la section contrat, le rapport d'évaluation est jugé insatisfaisant.

Veuillez prendre note que vous disposez d'un délai de trente (30) jours pour transmettre vos commentaires s'il y a lieu, au sujet de ce rapport à :

M. André Vezeau  
Agent technique  
[andre.vezeau@montreal.ca](mailto:andre.vezeau@montreal.ca)

À l'expiration de ce délai, nous continuerons les démarches administratives auprès du Comité exécutif de la ville de Montréal afin que votre entreprise soit, à leur discrétion, inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.



Michel Shooner, MBA  
Administrateur de contrats  
[michel.shooner.ext@montreal.ca](mailto:michel.shooner.ext@montreal.ca)  
tél. 514-705-0659

p.j. Rapport d'évaluation

## Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Biens et services généraux			
Unité requérante	Service de l'eau			
Nom fournisseur	Neigexpert ltée.			
N° appel d'offre	19-17680	N° Simon (BC)	1365468	Date de fin contrat 2022-04-15
Titre du dossier	Services de déneigement pour le lieu d'enfouissement technique			

SVP envoyez une copie du rapport à : [approvisionnement-gouvernance@montreal.ca](mailto:approvisionnement-gouvernance@montreal.ca)

Aspect de la conformité technique	35%	Pointage à saisir	Pondération des critères	Pointage final à saisir
La conformité aux spécifications et règles de l'art		5	10	
La conformité réglementaire		1	10	
La conformité aux articles de référence		3	10	
<b>Total du thème</b>		<b>9</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
<b>Points pour ce thème</b>		<b>10,5</b>		<b>0,0</b>
<b>Respect des délais et des échéanciers</b>	<b>35%</b>			
Le respect des échéances de production et de livraison		5	10	
Le respect des échéances pour les documents requis		8	10	
<b>Total du thème</b>		<b>13</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
<b>Points pour ce thème</b>		<b>22,8</b>		<b>0,0</b>
<b>Fourniture et utilisation des ressources</b>	<b>10%</b>			
La compétence et la disponibilité du responsable du projet		8	10	
La compétence des opérateurs de production		8	10	
La capacité et l'efficacité de l'équipement de production		10	10	
<b>Total du thème</b>		<b>26</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
<b>Points pour ce thème</b>		<b>8,7</b>		<b>0,0</b>
<b>Organisation et gestion</b>	<b>10%</b>			
La supervision adéquate des opérations		5	10	
Les pratiques d'assurance de la qualité		2	10	
La rapidité des actions correctives (au besoin)		7	10	
La rapidité du service après-vente		8	10	
L'encadrement des sous-traitants		10	10	
<b>Total du thème</b>		<b>32</b>	<b>50</b>	<b>0</b>
<b>Points pour ce thème</b>		<b>6,4</b>		<b>0,0</b>
<b>Communication et documentation</b>	<b>10%</b>			
La disponibilité des interlocuteurs		9	10	
La qualité des communications		3	10	
La qualité des dessins d'atelier		10	10	
<b>Total du thème</b>		<b>22</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
<b>Points pour ce thème</b>		<b>7,3</b>		<b>0,0</b>
<b>Pointage total pour la pondération des thèmes (%)</b>	<b>100%</b>	<b>55,7</b>		<b>0,0</b>
		<b>Rendement insatisfaisant</b>		

### Justification du pointage attribué (obligatoire)

#### -Aspect de la conformité technique-

1-La conformité aux spécifications et règles de l'art:

\*Non respect de garder les routes principales/secondaire déneigées et ou déneiger à leur pleine largeur.  
\*Non respect du déblaiement de la cellule en opération.

2-La conformité réglementaire:

\*Non respect répétitif de l'article 3.2.6 concernant la visite quotidienne requise pour évaluer l'état de la surface des routes ayant comme résultat un manque de mesure corrective sur des surfaces de route glacée par l'épandage de pierre abrasive .  
\*Émission de six (6) rapports de non conformité.  
\*Un rapport d'accident de travail lié à une non conformité. (Visite quotidienne pour évaluer l'état de la surface des routes et épandage de pierre abrasive sur chemin en pente glacé).

3-La conformité aux articles de référence:

\*Non respect de l'article 3.2.11 pour l'article 2c du bordereau de prix - fourniture de pierre concassée.  
\*Non respect de l'article 5 du devis "Assurance et contrôle de qualité" (Visite quotidienne pour évaluer l'état de la surface des routes)

#### -Respect des délais et des échéanciers-

: Le respect des échéances de production et de livraison:

\*Non respect de la demande de fourniture de pierre concassée.

#### -Organisation et gestion-

: La supervision adéquate des opérations:

\*Non respect de l'article 3.2.6 concernant la visite quotidienne requise pour évaluer l'état de la surface des routes.  
\*Non respect de l'article 5 du devis - Assurance et contrôle de la qualité.

#### -Communication et documentation-


: La qualité des communications.

\*Manque d'ouverture et d'écoute - non conciliant.

### Évaluation réalisée par

Nom	André Vezeau	Date	2022-02-18	Signature	
Titre d'emploi	Agent technique				

### Évaluation approuvée par (obligatoire)

Nom	Nathalie Maher	Date	2022-02-18	Signature		Signature numérique de Nathalie Maher Date : 2022.02.18 11:56:13 -05'00'
Titre d'emploi	Chef de division					



## Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Biens et services généraux				
Unité requérante	Service de l'eau				
Nom fournisseur	Neigexpert ltée.				
N° appel d'offre	19-17680	N° Simon (BC)	1365468	Date de fin contrat	2022-04-15
Titre du dossier	Services de déneigement pour le lieu d'enfouissement technique				

SVP, envoyez une copie du rapport final approuvé par les instances à : [approvisionnement-gouvernance@montreal.ca](mailto:approvisionnement-gouvernance@montreal.ca)

Complétez cette section seulement si l'évaluation de rendement est insatisfaisante.

	Oui	Non	Date d'envoi
Rapport d'évaluation envoyé au fournisseur	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Date de réception de l'évaluation par le fournisseur (AAAA-MM-JJ)			
Date limite de réception des commentaires du fournisseur			
	Oui	Non	Date de réception
Commentaires reçus de la part du fournisseur	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Décision finale			
Maintenir le rapport de rendement insatisfaisant	<input checked="" type="radio"/>		
Reviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant	<input type="radio"/>		

### Justification du pointage final (obligatoire)

### Évaluation finale réalisée par

	Date	Signature
Titre d'emploi	Chargé de projet	

### Évaluation finale approuvée par (obligatoire)

	Date	Signature
Titre d'emploi	Chef de division	

### Définition\*

**Rapport d'évaluation** : rapport émis suite à l'évaluation du rendement d'un fournisseur ou d'un entrepreneur à la fin d'un contrat de biens et services, de services professionnels ou de travaux avec la Ville. Ce rapport est normalisé par l'utilisation de grilles d'évaluation.

**Grilles d'évaluation** : liste de critères regroupés par thèmes à partir desquels le rendement du fournisseur ou de l'entrepreneur est évalué. Les grilles sont définies pour les différents secteurs, soit les biens et services, les services professionnels et les travaux. La pondération des thèmes varie en fonction de leur importance dans l'activité sous-tendue par le contrat.

À ne pas confondre avec Grille de sélection.

**Thème d'évaluation** : sujet autour duquel gravitent des actions, des décisions, des activités de même nature et de même sensibilité et utilisé pour évaluer le rendement et la performance du fournisseur.

**Critère d'évaluation** : élément servant de base de jugement pour quantifier la qualité d'un produit ou d'un service offert par un fournisseur ou un entrepreneur. L'évaluation de l'ensemble des critères permet de juger du rendement dans le cadre de la fourniture d'un produit, d'une prestation de service ou de la réalisation de travaux de construction.

\*Selon le Guide de référence de l'évaluation des fournisseurs dans la gestion de contrat disponible sur intranet

#### Les 5 thèmes obligatoires à évaluer pour les contrats des biens et services généraux sont:

- Aspect de la conformité technique;
- Respect des délais et des échéanciers;
- Fourniture et utilisation des ressources;
- Organisation et gestion;
- Communication et documentation.

#### Les critères d'évaluation:

- Les aspects que chaque évaluateur juge importants à évaluer pour chaque thème;
- Les critères indiqués dans les modèles proposés du rapport d'évaluation sont modifiables, et peuvent et doivent être adaptés en fonction de la grille d'évaluation établie dans le document d'appel d'offres.
- Le tableau "Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère" illustre à titre d'exemple, la répartition des notes selon l'appréciation;
- L'évaluateur peut choisir la pondération des critères qui lui convient selon l'importance de chacun, ci-dessous des exemples.

Appréciation	Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère						
	5	10	15	20	25	50	100
Excellente=90% à 100%	4,5 à 5	9 à 10	13,5 à 15	18 à 20	22,5 à 25	45 à 50	90 à 100
Plus que satisfaisante=71% à 89%	3,55 à 4,45	7,1 à 8,9	10,65 à 13,35	14,2 à 17,8	17,75 à 22,25	35,5 à 44,5	71 à 89
Satisfaisante =70%	3,5	7	10,5	14	17,5	35	70
Insatisfaisante =40% à 69%	2 à 3,45	4 à 6,9	6 à 10,35	8 à 13,8	10 à 17,25	20 à 34,5	40 à 69
Médiocre < 40%	- de 2	- de 4	- de 6	- de 8	- de 10	- de 20	- de 40
Nulle = 0%	0	0	0	0	0	0	0



Michel SHOONER &lt;michel.shooner@montreal.ca&gt;

---

## AVIS de non conformité - Contrat No 19-17680 - Déneigement du lieu d'enfouissement technique (LET)

1 message

---

Andre VEZEAU <andre.vezeau@montreal.ca>

18 février 2020 à 10 h 21

À : Neigexpert &lt;info@neigexpert.com&gt;

Cc : Michel SHOONER &lt;michel.shooner@montreal.ca&gt;, Serge FILION &lt;serge.filion@montreal.ca&gt;

À l'attention de Madame Isabelle Nicolle.

Bonjour Madame Nicolle

Le 11 février 2020 une réunion a été convoquée au bureau administratif de la Direction de l'épuration des eaux usées de la ville de Montréal (12001 boul. Maurice, Montréal).

Les gens présent à cette réunion étaient :

Mario Langlais (Neigexpert)

Michel Shooner (gestionnaire des contrats)

André Vezeau (agent technique- gestionnaire des opérations au LET)

L'objectif de la réunion était de permettre à la compagnie Neigexpert d'expliquer les raisons de ne pas déneiger certaines surfaces du lieu d'enfouissement technique (LET) situé au "[11175 boul. Métropolitain Est, Montréal Est](#)" incluses dans le devis technique du contrat 19-17680 "Service de déneigement pour le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et le lieu d'enfouissement technique (LET)".

L'explication de Monsieur Langlais de ne pas déneiger la surface de la cellule 3 montrée au dessin 691-C-100 rev-12 provient de son interprétation de l'article 3.2.3.

Il est écrit à article 3.2.3:

"que pour les fins de déneigement et/ou déglacage que les surfaces citées au devis inclut également les barrières d'accès (automatique et manuelles), la chute d'urgence et toute la surface dans la cellule N° 2 comme le montre le dessin.691-C-100 rev. 12".

Dans le devis technique du contrat 19-17680 à l'article 3.2.3, l'inscription cellule N° 2 aurait dû être cellule N° 3. L'inscription cellule N° 2 constitue une erreur matérielle dans le présent devis.

Le rectangle de couleur grise montrée dans le dessin 691-C-100 rev. 12 indique clairement la cellule N°3 comme faisant partie des surfaces à déneiger. Les articles du devis montrent que le sens et la logique du présent contrat est de faire déneiger la surface de la cellule N°3.

Par ce courriel, la Ville de Montréal vous transmet :

[Un AVIS de non-conformité sur l'article 3.2.3, 3.2.4 et 3.2.7](#)

Cet AVIS est pour signaler que :

La cellule d'enfouissement #3, le chemin d'accès vers la cellule #1 et la barrière d'accès manuelle au lieu d'enfouissement technique non pas été dégagées de la neige tomber entre le vendredi 7 février et le samedi 8 février 2020 après une période de 8 heures suivant la fin de la chute de neige. Ces endroits

sont demeurés inaccessibles pour la période couverte entre le dimanche 9 février 2020 jusqu'au mardi le 11 février 2020.

Les surfaces non dégagées sont illustrées (surligné en vert) dans le dessin 691-C-100 rev. 12 et les photographiées des fichiers pdf ci joints.

Cette situation est contraire à l'article 3.2.3, 3.2.4 et 3.2.7 du présent contrat et cause un préjudice à nos opérations d'enfouissement de la cendre transporté quotidiennement par nos camion.

Nous soulignons qu'il est indiqué à l'article 10.28 Document d'appel d'offre que la Ville a le droit de réclamer la somme de 1 000.00\$/jour de retard dans le dégageement de la neige dans le contrat entre Neigexpert et la Ville de Montréal,.

Advenant le cas où Neigexpert persiste dans le refus d'exécuter le travail, alors la Ville sera dans l'obligation d'appliquer la pénalité et faire exécuter les travaux par un autre entrepreneur aux frais de Neigexpert

#### NOTE :

La Ville considère que la facture N° 002008 datée du 28 janvier 2020 est non recevable et que les travaux de déneigement de la cellule #3 est incluse au contrat. "Le service de déneigement du Lot 2" inscrit sur la facture fait référence au dégagement de la surface de la cellule et non pas à des travaux supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame Nicolle, mes salutations distinguées

**André Vezeau**

Agent technique - Mécanique du bâtiment/Génie mécanique  
Ingénierie Construction

Service de l'eau  
Direction de l'épuration des eaux usées  
Ville de [Montréal](#)

**Montréal** 

12001, boul. Maurice Duplessis  
Montréal (Québec) H1C 1V3

(: Bureau: (514) 280-4419

(: Fax: (514) 280-4387

Courriel: [andre.vezeau@montreal.ca](mailto:andre.vezeau@montreal.ca)

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

---

#### 4 pièces jointes



**Cellule 3.JPG**  
1984K





**Barrière manuelle - Entrée du LET.JPG**  
1556K



**Chemin d'accès vers cellule 1.JPG**  
1554K

 **Dessin 691-C-100 Lieu d'enfouissement technique.pdf**  
654K

**Service de l'eau**

Direction de l'épuration des eaux usées  
Division administration et soutien à l'exploitation  
12001, boulevard Maurice-Duplessis  
Montréal (Québec) H1C 1V3

Le 26 novembre 2020

Neigexpert Itée.  
10765 rue Pascal Gagnon  
Montréal, QC  
H1B 5K1

Attention de : Mme. Isabelle Nicolle, présidente

**Objet : Avis de non-conformité du 26 novembre 2020**

Madame,

Suite à la chute de neige qui a eu lieu dans la nuit du 22 au 23 novembre, le responsable du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) a rappelé ce matin que la cellule no. 3 n'a pas été déneigée et que nous devons utiliser la chute d'urgence pour déverser nos cendres depuis le 23 novembre.

.

Je dois vous rappeler l'article 3.2.7 du devis qui mentionne que :

3.2.7 L'objet principal du présent contrat est de faire en sorte que les cendres provenant de la Station d'épuration des eaux usées soient transportées de façon sécuritaire et continue (entre 6:30 à 19:30 heures) dans la cellule N°. 3 avec des véhicules lourds de type camions remorques. L'utilisation de la chute d'urgence pour le déversement des cendres doit avoir un caractère exceptionnel puisqu'une telle situation implique que l'adjudicataire a failli à ses obligations contractuelles de déneigement.

Veillez effectuer ces travaux dès cet après midi, pour nous permettre d'opérer le lieu d'enfouissement technique de façon normale.



Michel Shooner, MBA  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion







- c. c. M. Michel Verreault, ing. Surintendant administration et support à l'exploitation
- M. Serge Filion, ing. Assistant-surintendant ingénierie
- M. André Vezeau Agent technique

**Service de l'eau**

Direction de l'épuration des eaux usées

Division administration et soutien à l'exploitation

12001. boulevard Maurice-Duplessis

Montréal (Québec) H1C 1V3

Le 23 novembre 2020

Neigexpert ltée.  
10765 rue Pascal Gagnon  
Montréal, QC  
H1B 5K1

Attention de : Mme. Isabelle Nicolle, présidente

**Objet : Avis de non-conformité du 23 novembre 2020**

Madame,

Suite à la chute de neige qui a eu lieu dans la nuit du 22 au 23 novembre, le responsable du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) a mentionné dans son rapport du 23 novembre qu'à 9 heures. a.m., les surfaces suivantes n'avaient pas été déblayées :

1. Cellule no. 3
2. Police – Entrepôt explosif
3. Police-Aire de pratique, 20-11-23

Pour plus de détails, voir les photos ci-jointes.

Espérant que vous prendrez les actions nécessaires pour vous conformer aux exigences du contrat.

Michel Shooner, MBA  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

p. j. 3 Photos







- c. c. M. Michel Verreault, ing. Surintendant administration et support à l'exploitation
- M. Serge Filion, ing. Assistant-surintendant ingénierie
- M. André Vezeau Agent technique

**Service de l'eau**

Direction de l'épuration des eaux usées  
Division administration et soutien à l'exploitation  
12001, boulevard Maurice-Duplessis  
Montréal (Québec) H1C 1V3

Le 15 février 2021

Neigexpert ltée.  
10765 rue Pascal Gagnon  
Montréal, QC  
H1B 5K1

Attention de : Mme. Isabelle Nicolle, présidente

**Objet : Avis de non-conformité du 5 janvier 2021**

Madame,

Je vous informe que le 5 janvier dernier, le responsable du lieu d'enfouissement technique a dû appeler votre entreprise pour faire déneiger la cellule 3 et qu'il n'a jamais eu de retour d'appel. Devant l'urgence de la situation, nous avons dû faire exécuter les travaux par un autre entrepreneur en déneigement qui nous a facturé 448,40 \$, taxes incluses, pour ses services.

Comme ces travaux font partie du contrat que nous avons avec votre entreprise, nous vous demandons d'émettre un crédit pour le même montant, applicable sur votre facture de février.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Michel Shooner, MBA  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion  
Administration de contrats

cc. André Vezeau, responsable L.E.T.

Serge Filion ing. assistant-surintendant ingénierie

Michel Verreault ing. Surintendant à l'administration et au soutien à l'exploitation



**Service de l'eau**

Direction de l'épuration des eaux usées  
Division administration et soutien à l'exploitation  
12001. boulevard Maurice-Duplessis  
Montréal (Québec) H1C 1V3

Le 4 novembre 2020

Neigexpert Itée.  
10765 rue Pascal Gagnon  
Montréal, QC  
H1B 5K1

Attention de : Mme. Isabelle Nicolle, présidente

**Objet : Avis de non-conformité du 3 novembre 2020**

Madame,

Suite à la chute de neige qui a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 novembre, le responsable du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) a mentionné dans son rapport du 3 novembre qu' à 10h. a.m., la surface de deux sections du chemin principal qui mène aux cellules d'enfouissement situées au bas de la carrière était glacée (voir photos ci-jointes).

Au devis technique à l'article 3.2.6, il est clairement mentionné que : « une visite quotidienne est normalement requise pour vérifier l'état de la surface des routes d'accès sur tout le site d'enfouissement et ce, nonobstant qu'il y ait eu accumulation de neige ou non. Si requis, l'adjudicataire doit se présenter sur place avec ses équipements pour déglacer et procéder à l'épandage de pierre. L'adjudicataire doit être proactif et il doit agir sans attendre une demande en ce sens ».

Notre responsable du site a dû contacter M. Langlais, pour obtenir les services requis à 11 heures a.m, le 3 novembre.

Je dois vous rappeler que les heures normales d'opération du L.E.T. sont de 7h. a.m. à 5h. p.m. et que tout manquement à vos obligations peut mettre en danger le maintien des opérations au lieu d'enfouissement technique ainsi que la sécurité des camionneurs.

Espérant compter sur votre entière collaboration pour assurer les services de déneigement requis au lieu d'enfouissement technique jusqu'au 15 avril 2022, selon les exigences du devis.

Veillez agréer, Mme. Nicolle, mes meilleures salutations

Michel Shooner, MBA  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

p. j. 2 Photos

c. c. M. Michel Verreault, ing. Surintendant administration et support à l'exploitation  
M. Serge Filion, ing. Assistant-surintendant ingénierie  
M. André Vezeau Agent technique









**Service de l'eau**

Direction de l'épuration des eaux usées  
Division administration et soutien à l'exploitation  
12001. boulevard Maurice-Duplessis  
Montréal (Québec) H1C 1V3

Le 16 février 2021

Neigexpert Itée.  
10765 rue Pascal Gagnon  
Montréal, QC  
H1B 5K1

Attention de : Mme. Isabelle Nicolle, présidente

**Objet : Avis de non-conformité du 4 février 2021**

Madame,

Je vous informe que du 29 janvier au 4 février, votre représentant n'a pas effectué de visites quotidiennes pour vérifier l'état de la surface des routes d'accès du lieu d'enfouissement techniques (LET), tel qu'exigé à l'article 3.2.6 du contrat.

Les visites quotidiennes d'inspection sont requises pour que Neigexpert puisse s'assurer qu'il y ait suffisamment de pierres concassées sur les chemins afin que les véhicules et le personnel puissent y circuler librement en toute sécurité.

Le 4 février dernier, la route d'accès en pente située à la sortie de la cellule no. 2, étape 4, était glacée. A trois reprises, les camions ont dû arrêter leur ascension et faire marche arrière sur une distance de huit cent pieds. La même journée, un employé a chuté sur les chemins glacés. Heureusement, il n'a pas subi de blessures. Les camions n'ont pas fait de mises en portefeuille.

La sécurité de nos employés et l'intégrité des véhicules circulant sur le site du LET sont primordiales pour notre direction et j'ose espérer que cette préoccupation est partagée par votre entreprise.

Pouvez-vous nous confirmer que, dorénavant Neigexpert ltée prendra toutes les dispositions nécessaires pour effectuer les visites d'inspections quotidiennes telles qu'exigées au contrat et procéder au besoin à l'épandage de pierres concassées, afin d'assurer la sécurité des routes d'accès sur tout le site du LET ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Michel Shooner, MBA  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion  
Administration de contrats

cc. André Vezeau, Responsable L.E.T.  
Serge Filion ing. Assistant-surintendant ingénierie  
Michel Verreault ing. Surintendant à l'administration et au soutien à l'exploitation